

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES

DECISION DU MAIRE
N° 2023_006

3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

030303

Objet : Délivrance de deux concessions trentenaires (30 ans), Casiers n° BB/19 et BB/20, situées Cimetière 2, Carré 2, du cimetière communal

Par délibération du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation pleine et entière à Monsieur Jean-Charles MORICONI, pour exercer toutes les attributions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article L.2122-22 8° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L.2223-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Pollestres en date du 17 septembre 2014 portant fixation des prix des différentes concessions dans le cimetière communal ;
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Pollestres en date du 14 octobre 2016 approuvant le règlement du cimetière communal ;
VU le Budget de l'Exercice en cours.

CONSIDERANT la demande de [REDACTED] domiciliée [REDACTED] d'obtenir deux concessions familiales trentenaires (30 ans), casiers n° BB/19 et BB/20, situées Cimetière 2, Carré 2, du cimetière communal.

LE MAIRE DECIDE

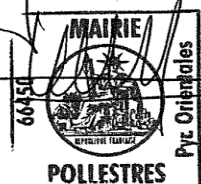
D'accepter la demande de [REDACTED] d'obtenir deux concessions familiales trentenaires (30 ans) casiers n° BB/19 et BB/20, situées Cimetière 2, Carré 2, du cimetière de la Commune de Pollestres.

De signer l'acte de concession de ces casiers moyennant la somme de deux mille deux cent cinquante euros (2 250 €) représentant le prix de revient des dits casiers y compris les frais de timbre et d'enregistrement.

ET de rendre compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pollestres, le 01/03/2023

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le 01.03.2023
Publication ou Notification
Le 01.03.2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/03/2023

Application ag-464 E-egalite.com